

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-57-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 57/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Contractualisation – Petites Villes de Demain – Avenant à la convention

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu, l'article 157 de la loi ELAN de 2018 portant sur l'Opération de revitalisation territoriale ;

Vu la signature de la convention d'adhésion en mai 2021 ;

Vu la délibération n°140/22 du 26 septembre 2022 portant sur la signature de la Convention cadre Petites Villes de Demain ;

Considérant que les Communes d'Ornans et de Quingey sont labélisées Petites Villes de Demain depuis 2021 ;

Considérant que ce programme permet de bénéficier de moyens d'ingénierie dédiés pour la mise en œuvre des projets intégrés à leur stratégie ;

Considérant que l'intégration dans ce programme a permis aux 2 Communes labélisées d'accéder à un soutien en ingénierie, par le recrutement d'un poste de chef de projet « PVD » ;

Considérant la possibilité annoncée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) de prolonger l'adhésion à ce dispositif, dont le terme était initialement fixé au 31 mars 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

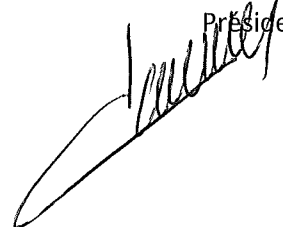
- ➔ Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention PVD et tous documents y afférents avec les partenaires.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-57-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026